

Actualités

N° 2, Janvier 2010

KPMG Algérie

AUDIT ■ TAX ■ ADVISORY

NOTE RELATIVE AUX FACTURES D'IMPORTATIONS NON REGLEES APRES 360 JOURS

La Direction générale des changes de la Banque d'Algérie, dans une note datée du 26 janvier 2010 et adressée aux Banques intermédiaires agréées, énonce qu'elle est disposée à **examiner au cas par cas**, durant les deux (02) mois à venir, les factures d'importations de biens et/ou de services qui n'ont pas été réglées dans le délai requis, soit 360 jours à compter de la date de dédouanement pour les biens et de la date de facturation pour les services (voir notre Actualités, n°8, Paiement à l'étranger, nouveau délai, relative à la note de la Banque d'Algérie n° 180/DGC/2009, du 13 octobre 2009, portant sur les conditions et les exceptions dans lesquelles les factures d'importations de biens et/ou de services peuvent donner lieu à transfert du règlement).

Afin de pouvoir se prononcer, la Banque d'Algérie demande aux agences bancaires domiciliataires de :

- lui donner les explications plausibles sur la non-déclaration dans les délais requis ;
- lui transmettre tout document et/ou explications de son client et/ou relation relatif au retard de paiement en cause ;
- fournir l'accord du fournisseur de n'être payé qu'à terme et/ou de tout contrat y relatif ;
- fournir une déclaration d'endettement extérieur, conforme à la réglementation en vigueur, des factures en causes.

Passé ce nouveau délai, **l'opérateur économique ainsi que l'agence domiciliataire responsable** s'exposent aux sanctions prévues par la loi et la réglementation des changes.

Il est donc recommandé aux opérateurs économiques concernés de se rapprocher de leurs banques domiciliataires dans les meilleurs délais.



Contacts

KPMG Algérie S.P.A.

A Alger

42, rue Abou Nouas 16035 Hydra
16035 Alger
Tel: +213 (0)21 60 02 38
Fax: +213 (0)21 60 02 29

A Oran

1, avenue Cheikh Larbi Tebessi
(ex-avenue Loubet)
31000 Oran
Tél. : +213 (0)41 40 59 09
Fax : +213 (0)41 40 59 10

E-mail : info@kpmg.dz
Site web : www.kpmg.dz

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc.

KPMG Algérie S.P.A., une société par actions au capital social de 100 030 000.00 DZD, inscrite au registre de commerce d'Alger sous le numéro 02B 0018309 16/00. Numéro de Carte d'Immatriculation Fiscale 000216289042735. Siège social : 42, rue Abou Nouas, 16035 Hydra,

© 2010 KPMG Algérie SPA, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative (« KPMG International »), une entité de droit suisse. Tous droits réservés.

Imprimé en Algérie.

KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées de KPMG International.

KPMG International est une entité de droit suisse. Les membres du réseau KPMG de cabinets indépendants sont adhérents de KPMG International. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.